

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POUPEAU, Maire.

Convocation du 24 mai 2022

Présents : Mmes TEIXEIRA Laurence, BRUYNEEL Karine, VOJIK Elisabeth, MM POUPEAU Pierre, MAHOT Jean-Luc, MILESI Thierry, BONNIN Bruno départ à 19h41, BRUYNEEL Benjamin, DUCATEL Thierry arrivé à 18h46

Excusé(s) ayant donné procuration : BALLIN Fabrice ayant donné pouvoir à POUPEAU Pierre, MITAULT Pascal ayant donné pouvoir à BRUYNEEL Karine

Secrétaire de séance : MILESI Thierry

Compte rendu de la réunion de Conseil du 3 mai 2022 :

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité le Procès-verbal de la précédente réunion.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Reconduction bail logement 3 place de la Mairie
- 2 – Devis réfection chemin de la Pinsonnière
- 3 – Devis réfection sentier du Marronnier
- 4 – Devis panneaux signalisation centre bourg
- 5 – Devis panneaux commerces
- 6 – Devis marquage au sol centre bourg
- 7 – Taxe d'occupation du domaine public – terrasses
- 8 – Devis levé topographique

Questions diverses

N°1/31-05-2022 : Reconduction bail locatif 3 place de la Mairie

Par délibération du 18 juin 2019, le conseil municipal autorise le Maire à signer un contrat de location concernant le logement situé 3 place de la Mairie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2019. Le contrat arrivant à son échéance, la locataire nous a fait savoir son souhait de reconduire le contrat de location.

La tacite reconduction est prévue par la loi du 6 juillet 1989, la reconduction est effective dès que le bailleur ou le locataire n'a pas notifié la résiliation.

Une visite du logement sera à prévoir afin de vérifier si le logement a besoin de travaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention:

DECIDE de ne pas dénoncer le contrat de location du logement 3 place de la Mairie et d'appliquer la reconduction tacite.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Arrivé de Monsieur DUCATEL Thierry à 18h46

N°2/31-05-2022 : Devis réfection chemin de la Pinsonnière

Par délibération du 3 mai 2022, il a été accepté les travaux de réfection du chemin de la pinsonnière et de retenir la proposition de l'entreprise ALLOUARD pour un montant de 35 081,05€. Le devis réalisé par l'entreprise ALLOUARD datant de plus de 6 mois, celui-ci n'est plus valable. Une réactualisation du devis a été réalisée pour un montant de 38 325,55€

Mme VOJIK demande des explications concernant le montant des devis.

Monsieur MILESI expose la nécessité de réaliser les travaux de réfection du chemin de la Pinsonnière par une émulsion gravillonné bicouche en bombant le chemin en raison des inondations dû aux eaux de ruissellement. Ce procédé servirait à conduire l'eau pluviale vers les fossés et serait pérenne dans le temps. Il est également indiqué le problème des eaux de ruissellement lors de forte pluie rue des Rossignolières. Ces travaux permettraient d'envoyer les eaux pluviales dans les champs et non rue des Rossignolières dont les buses ne peuvent supporter un flux d'eau aussi important. Des travaux par traitement à la chaux ne seraient pas durables dans le temps en raison de l'absence d'entretien des chemins depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire indique que le projet est soumis à l'Architecte des Bâtiments de France et que nous attendons une réponse de leur part avant de lancer le projet. Suite à cela la commission voirie se réunira.

N°3/31-05-2022 : Devis réfection sentier Marronnier

Comme pour les travaux de réfection du Chemin de la Pinsonnière, par délibération du 3 mai 2022 il a été accepté les travaux de réfection du sentier du Marronnier et de retenir la proposition de l'entreprise ALLOUARD pour un montant de 37444,80€. Le devis réalisé par l'entreprise ALLOUARD datant de plus de 6 mois, celui-ci n'est plus valable. Le devis a été réactualisé pour un montant de 40 909,80€

Comme évoqué lors du précédent ordre du jour n°2/31-05-2022 devis réfection chemin de la Pinsonnière, le projet est soumis à l'Architecte des Bâtiments de France. Après réception de leur réponse la commission voirie se réunira.

N°4/31-05-2022 : Devis panneaux signalisation centre bourg

Dans le cadre de l'instauration d'une zone 30 en centre bourg et de la modification du stationnement, il avait été accepté lors du conseil municipal du 3 mai 2022 le devis de la société AZ Equipement.

Il s'avère que sur le devis il manquait la pose des panneaux.

Un devis a été demandé avec tous les éléments nécessaires, celui-ci est d'un montant de 2392,38€ dont 991,43€ de pose. Avec la possibilité de réaliser les travaux semaine 25.

Il est rappelé que la rue Cusenier passera en sens unique et que la rue de la Source sera en sens interdit sauf riverain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ la mise en place des panneaux

RETIENT la proposition de l'entreprise AZ équipement pour un montant total de 2392,38€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis

N°5/31-05-2022 : Devis panneaux commerces

En conseil municipal du 3 mai 2022, le devis de la société AZ Equipement a été accepté pour la mise en place de panneaux bi-mât indiquant les commerces du village pour un montant de 2986,54€. Après une demande de révision du devis concernant les panneaux de zone 30 et stationnement, la société nous a présenté une nouvelle offre à tarif réduit.

La proposition de la société AZ Equipement est de 2604,44€, la pose de ces panneaux est incluse dans le devis des panneaux de signalisation du centre bourg qui seront posés le même jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la mise en place des panneaux commerces

RETIENT la proposition de l'entreprise AZ équipement pour un montant total de 2604,44€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis

N°6/31-05-2022 : Devis marquage au sol centre bourg

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de zone 30 en centre bourg avec la modification du stationnement, il est nécessaire de procéder à la modification du marquage au sol rue du Docteur Bretonneau.

Des devis ont été demandés à diverses entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance des propositions des différentes entreprises, délibère à 10 voix pour et 1 abstention :

ACCEPTE la réalisation d'un marquage au sol

RETIENT la proposition de l'entreprise AZ Equipement d'un montant de 8 984,34€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis

N°7/31-05-2022 : Taxe d'occupation du domaine public - -terrasses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de délibérer sur le maintien de la taxe d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer la taxe d'occupation des trottoirs

- à 4.00 Euros le m² à compter du 1er JANVIER 2022 (sans changement).

N°8/31-05-2022 : Devis levé topographique

Monsieur le Maire expose le projet de réaliser des travaux d'accessibilité PMR sur les trottoirs du centre bourg. Dans le cadre de ce projet, il y a lieu d'effectuer un levé topographique rue du Docteur Bretonneau entre la rue de la Roche et la rue Creuse.

Une consultation a été lancée.

Après une étude financière réalisée par l'ADAC, il a été constaté que la commune ne pourrait pas supporter ce projet. Il n'est pas possible d'endosser un emprunt supplémentaire en plus de l'emprunt de l'aménagement du Parc Municipal, la commune ne serait plus en mesure de rembourser ces emprunts à partir de 2027.

Questions Diverses :

Permanence bureau de vote élections législatives :

Permanences du 12 juin 2022 :

<u>8 H - 12 H</u>	<u>12 H - 15H</u>	<u>15 H -18 H</u>
Pierre POUPEAU	Karine BRUYNEEL	Laurence TEIXEIRA
Bruno BONNIN	Elisabeth VOJIK	Jean-Luc MAHOT
Pascal MITAULT	Fabrice BALLIN	Thierry DUCATEL

Permanences du 19 juin 2022

<u>8 H - 12 H</u>	<u>12 H - 15H</u>	<u>15 H -18 H</u>
Pierre POUPEAU	Laurence TEIXEIRA	Karine BRUYNEEL
Bruno BONNIN	Elisabeth VOJIK	Thierry MILESI
Jean-Luc MAHOT	Pascal MITAULT	Fabrice BALLIN

Bureau de vote :

Dimanche 12 juin 2022

Président : Pierre POUPEAU

Assesseurs : Thierry DUCATEL et Bruno BONNIN

Secrétaire : Laurence TEIXEIRA

Dimanche 19 juin 2022

Président : Pierre POUPEAU

Assesseurs : Thierry MILESI et Karine BRUYNEEL

Secrétaire : Laurence TEIXEIRA

Réorganisation restauration scolaire : Une semaine d'essai a été instaurée pour que les repas de la cantine soient réalisés en 2 services. Ce qui permettrait d'utiliser uniquement la cantine. Un problème se posera pour une mise en place à la prochaine rentrée scolaire entre 13h15 et 13h30, l'agent communal sera seul pour surveiller les enfants. Il est demandé aux conseillers de bien vouloir se porter volontaire pour surveiller les enfants durant cette tranche horaire.

RPI : la convention RPI sera finalisée lors de la prochaine commission le jeudi 30 juin 2022 et devra être adoptée par la suite en conseil municipal.

Procédure la halle : Nous sommes dans l'attente de l'analyse de l'avocat

Fête de la Pivoine : Un bilan positif pour cette première. La fourrière a été contactée pour retirer 2 véhicules stationnant dans le parc, ce qui a provoqué un retard d'installation. Pour l'année prochaine la communication devra être réalisée plus tôt.

Fête de Noël : La manifestation de Noël aura lieu le samedi 3 décembre 2022. La commune se chargera de la communication et le comité des fêtes de la décoration du sapin. Les horaires de la manifestation seront de 10h à 17h, prévoir un spectacle gratuit et la participation de l'orchestre de Montrichard pour des chants de Noël. Suite à la formation de l'agent communal qui a obtenu son CACES nacelle, un camion nacelle sera loué afin que l'agent installe les décorations de Noël dans la commune.

Départ de Bruno BONNIN à 19h41

Chemin rural n° 25 des Rossignolières : Lors du précédent conseil municipal un devis pour des travaux d'élargissement du chemin rural n°25 a été présenté. Celui-ci a été refusé pour des raisons financières son coût étant trop élevé. Monsieur le Maire a été contacté par Madame CHEVREAU qui a besoin d'accéder à sa propriété par ce chemin. Le conseil municipal souhaite trouver une autre solution moins onéreuse. Des devis seront demandés à d'autres entreprises.

Horaires bruits de voisinage : Un rappel des horaires à respecter concernant les bruits de voisinage sera fait dans le prochain bulletin municipal. L'utilisation du terrain de boule rue de la fontaine desprès sera règlementée en instaurant une fermeture du site à 22heures.

Courrier du restaurant AU GATEAU BRETON : Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par les gérants du restaurant AU GATEAU BRETON. Ce courrier est en réponse à la lettre qui leur a été adressée concernant le respect des clauses énoncées dans le contrat de location notamment sur les nuisances sonores. La parole est donnée à Messieurs JULIOT et BELLAIRE un échange à lieu concernant l'utilisation du 1^{er} étage du local 3 place de la poste puis sur le stationnement non respecté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 19 juillet 2022 à 18h30.